

*Extrait du Code de la Démocratie
Locale et de la Décentralisation*

*Article L1122-17: Le Conseil
communal ne peut prendre de
résolution SI LA MAJORITE DE
SES MEMBRES EN FONCTION
N'EST PRESENTE.*

*Cependant, si l'assemblée a été
convoquée deux fois sans s'être
trouvée en nombre compétent, elle
pourra, après une nouvelle et
dernière convocation, délibérer,
QUEL QUE SOIT LE NOMBRE
DES MEMBRES PRESENTS, sur
les points mis pour la troisième
fois à l'ordre du jour.*

Madame la Bourgmestre,
Madame l'Echevine,
Monsieur l'Echevin,
Madame la Conseillère,
Monsieur le Conseiller,

est invité(e) à assister à la séance qui aura lieu **dans la salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville - le Mercredi 22 novembre 2023 à 19 h 00**

Fait à l'Hôtel de Ville de Soignies, le jeudi 09 novembre 2023.

Le Directeur général,



O. MAILLET.

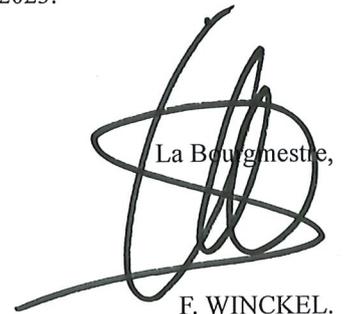
Le Directeur général,



Ch. MARIN.



Par le Collège



La Bourgmestre,

F. WINCKEL.

Par le Conseil de l'Action Sociale :



Le Président,



H. DUBOIS.

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE COMMUNE CONSEIL COMMUNAL/CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE

SÉANCE PUBLIQUE

1. DT1 - DIRECTION GENERALE - PROJET DE RAPPORT SUR L'ENSEMBLE DES SYNERGIES EXISTANTES ET A DEVELOPPER – PRÉSENTATION – DÉBAT – VOTE
2. DT1 - DIRECTION GENERALE – CPAS – PROJECTION DE LA POLITIQUE SOCIALE LOCALE – PRISE D'ACTE
3. DT1 - DIRECTION GENERALE - CONVENTION – CADRE DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LE CPAS EN VUE DE REALISER EN COMMUN DES PRESTATIONS DE SUPPORTS – VOTE
4. DT1 - DIRECTION GENERALE - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LE CPAS EN VUE DE CREER UN POLE COMMUN EN CHARGE DU DEVELOPPEMENT ET DE LA SECURITE INFORMATIQUE – VOTE
5. DT1 - DIRECTION GENERALE - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LE CPAS EN VUE DE PROCEDER A L'ENGAGEMENT D'UN OUVRIER QUALIFIE EN ELECTRICITE - VOTE

Nous vous informons que les bureaux de l'Administration communale seront fermés les 11 et 15 novembre 2023.